



Reprise après congès maternité

Par **alemsia**, le **27/11/2012** à **16:53**

Bonjour,

je suis infirmière en centre hospitalier (fonction publique) je reprend dans 3 semaines après un congès maternité prolongé car grossesse gemellaire.

Il y a 15 jours l'administration m'appelle pour m'annoncer que je ne serai pas réaffectée dans mon service cause de remaniement budgétaire, suppression d'un poste dans mon service. Les mots utilisés: " c'est plus simple de vous faire bouger vous comme vous n'êtes pas là depuis un moment, que de casser une equipe qui fonctionne" Humainement il faut avaler ça!! Moi je ne demande pas à bouger de service et du coup les personnes qui en ont fait la demande ne vont pas pouvoir en profiter!! ??!!!

Je travaillais avec des horaires en 12H qui me donnaient une qualité de vie pro et perso plus que satisfaisante. Reprenant à 80% je n'avait pas besoin de nourrice. Resultat avec leur changement de service, je me retrouve avec des horaires en 7H30, postée matin, après midi ou nuit, et dans l'obligation de trouver une nourrice en un mois!! Pour des jumelles de 6 mois!! un vrai défi... et surtout un investissement non prévu...

Alors voilà, je trouve la manière de faire un peu discriminatoire...

Que puis je faire? Je ne veux pas quitter mon poste, mais ils semblent avoir toutes les cartes de leur côté pour me l'enlever...